Image not found or type unknown

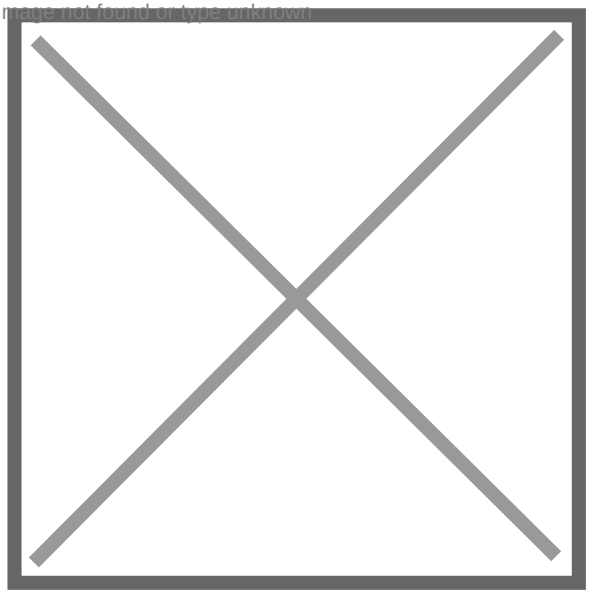

Pension alimentaire et droit

Par **FREDDEMOIS**, le **12/02/2015** à **23:53**

bonjour

en début d'année 2013 étant au chômage avec un enfant handicapé et un ado en apprentissage , je précise que mon ex femme au moment du jugement du divorce était au courant de ma situation , mais a quand même refusé la garde de ses enfants , donc a la recherche d un emploi j ai reçu en janvier 2013 une proposition de travail au canada pour le 1 mai 2013 , après en avoir discuté avec mon ex épouse , je lui ai proposé de me gardé mon fils handicapé le temps que je trouve un appartement plus une école pour mon fils , je lui ai laissé une procuration sur mon compte (procuration qu elle na jamais été signé) donc une fois tous régler en France auprès de l école et du centre qui suis mon fils , je l ai laisser a sa mère , j ai commencer mon travail au canada le 1 mai , j ai passer un moi dans des hôtels et en juin j avais mon appartement , j ai trouvé une école pour mon fils , et la les problèmes ont commencer , en juillet j ai demande a mon ex femme de faire le passeport de mon fils , je lui envoyer un papier officiel rédiger devant notaire , lui donnant le droit de signature pour mon fils , et la somme d argent pour les frais du passeport , mais elle ne fit rien de tout cela , je me suis retrouver bloquer sur bon nombres comptes sur lesquels je prouvé discuté avec mon fils , j ai tout essayer pour le faire venir ici et a chaque fois la même réponse , ton papier et sans valeur , et tu dois envoyer de l argent mais jamais elle ma dit "ok je fait les démarches comme convenue "
puis en début d année 2014 elle m envois un papier du tribunal de Versailles qui me retire mes droits de père et me condamne a verser une pension alimentaire de 400euros par moi , jamais je n ai reçu une seule convocation du tribunal , si aucune mis en garde , rien je n ai donc pas pus prendre un avocat ni même me déplacé en France pour ma défense , elle a prétexter au juge qu elle ne savait pas ou me joindre , alors qu elle ma quand même envoyer la copie du jugement par email , elle avait mon téléphone canadien , elle avoue dans un autre mail avoir l adresse de mon employeur au canada , elle a aussi toutes les adresses de ma famille , bien-sur elle a oublié de dire au juge qu elle n avais pas voulu de ses enfants quand j

étais au chômage en France , bien sur elle na pas dit non plus quelle ne venait jamais les chercher pour les voir je devais moi même faire les aller retour .....je voudrais savoir aujourd'hui quel recours a quoi j aurais le droit je suis perdu j ai tout essayé , sachant que je vis au canada et que je suis un simple travailleur temporaire , ce qui signifie que dans 2 mois mon contrat ce termine et que je n aurais plus de revenus , plus rien du tout sauf de devoir payer et d avoir perdu mes enfants , comment peut on faire subir ça a un père de famille , je me sens le pire des criminels. j ai plus envie de me battre quand je vois la justice française ...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés